

En dernière analyse, notre détermination à entendre l'opinion des autres, à étudier les dossiers préoccupants et à corriger les problèmes dès qu'ils surgissent constitue le meilleur gage que nous ayons pour l'application de ces accords. Rien ne saurait mieux garantir l'application adéquate de nos lois sur l'environnement et le travail que le processus de coopération retenu.

Au Canada, le gouvernement fédéral partage la responsabilité de l'environnement avec les provinces, tandis que 90 p. 100 environ de la main-d'oeuvre relève de celles-ci.

C'est pourquoi la participation et la coopération des provinces ont été d'une importance vitale tout au long des négociations.

Grâce à ces consultations, nous avons pu instituer un cadre de coopération qui permettra aux provinces de s'engager à l'égard de ces accords. Nous espérons qu'elles choisiront d'y participer.

Il est clair que toutes les provinces ont intérêt à ce que les accords sur l'environnement et le travail fonctionnent. Leur participation ajoutera une importante dimension à notre partenariat nord-américain.

L'ALENA et les accords parallèles montrent de manière constructive comment des pays peuvent travailler ensemble à l'avènement d'un monde plus propre, plus sain et plus prospère.

Il y va de l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes de protéger l'environnement nord-américain et de contribuer à l'adoption de bonnes conditions de travail pour tous les habitants de ce continent, maintenant et pour l'avenir.

La nouvelle ère de coopération que nous entamons aujourd'hui, nous la devons à l'ALENA, car c'est cet accord qui a servi de catalyseur aux ententes intervenues sur l'environnement et le travail.

Je suis fier de ce que le Canada a accompli à la table des négociations.

Je suis fier également de recommander ces accords novateurs en matière d'environnement et de travail -- ainsi que l'ALENA lui-même -- à la population canadienne.